

LES TURCS D'EUROPE ET LEUR DESIR D'EUROPE

Riva KASTORYANO

Résumé : Le désir d'Europe des Turcs d'Europe se manifeste de trois manières : mobilisation pour les droits dans les pays d'immigration ; mobilisation pour les droits en Turquie grâce aux transferts des normes politiques et culturelles ; association aux initiatives émanant de la Turquie. Ces trois modes d'action sont en réalité intimement liés, et ont tous comme référence l'Etat turc, comme discours, comme source identitaire et comme stratégie politique interne et externe. L'objectif est à plusieurs facettes : agir sur les politiques des pays d'immigrations en matière d'intégration de citoyenneté et de reconnaissance de minorité, sur les principes de Droits de l'Homme en Turquie – notamment la question de minorité – et sur les politiques européennes d'Ankara.

« Les Turcs d'Europe : 16^{ème} Etat membre de l'Union européenne » titre une étude publiée en décembre 2002 par le Centre de Recherche sur la Turquie (Essen)¹. D'après cette étude « 3 767 000 personnes originaires de Turquie, dont 33,7% sont citoyens de leur pays de résidence des pays membres – cependant d'origine turque – vivent en Europe ». L'étude souligne que malgré une baisse dans les statistiques – du fait des naturalisations, le nombre est en accroissement constant. Par conséquent conclut le rapport « les Turcs vivant dans les pays membres de l'Union européenne ont la responsabilité de former un pont important entre la Turquie et l'Union dans les domaines civil, économique et politique »². Ce

¹ Je tiens à remercier Ayça Kılıçlı de m'avoir donné toutes les études récentes sur l'immigration turque en Allemagne et l'intégration de la Turquie à l'Union européenne publiées par le Zentrum für Türkeistudien à Essen.

² Etude publiée par Stiftung Zentrum für Türkeistudien (Institut an der Universität Duisburg-Essen), Décembre 2002. D'après cette étude 39,1% des Turcs en

rôle politique et économique leur avait déjà été attribué à la fois par les médias et la classe politique avec la création d'une nouvelle catégorie sociale appelée : *Les Turcs de l'étranger*.

En effet, plusieurs études ont montré le rôle des migrants dans les relations internationales. Dans le Congrès américain par exemple, le système de représentation conjugué avec l'intégration économique des migrants d'hier devenus minorités ethniques aujourd'hui, est à l'origine de la formation des groupes d'intérêt ou de *lobbies* qui ont comme objectif de peser sur la politique à la fois nationale – notamment lors des élections – et étrangère des Etats-Unis³. Cette pratique peu courante, du moins peu transparente, dans les pays européens se traduit, dans le cadre de l'Union européenne, par la mise en place des réseaux de solidarité en fonction des intérêts et/ou des identités communs. L'idée même de l'Union européenne comme un espace ouvert aux revendications et représentations de toutes sortes, attire les populations issues de l'immigration au même titre que les autres organisations – groupes professionnels ou groupes d'intérêt – qui cherchent à influencer les politiques nationales par leur action à l'échelle européenne. Certains de ces réseaux émanent des initiatives locales des pays d'immigration, d'autres des pays d'origine, d'autres encore sont encouragés par des institutions supranationales telles que le Parlement européen ou la Commission européenne. L'intervention des institutions supranationales dans la mise en place des réseaux situe ces derniers au même niveau que les lobbies qui agissent directement au niveau européen et qui définissent leur action, mais limite cependant leur influence⁴.

Ainsi la différence entre les lobbies aux Etats-Unis et les réseaux de solidarités en Europe porte sur leur formation, leur étendu et leur portée politique. Aux Etats-Unis les lobbies sont formés souvent à l'initiative des populations ethniques elles-mêmes, alors que les réseaux de solidarités en

Belgique, 26,4% au Danemark, 27,6% en Allemagne, 47% en France, 64,4% aux Pays Bas, 40% en Autriche, 62,2% en Suède et 47,1% en Grande-Bretagne ont la nationalité de leur pays de résidence.

³ Voir à ce propos, Myron Wiener et Rainer Münz, *Migrants, Refugees and Foreign Policy: US and German Policies Toward the Countries of Origin*, Providence (RI), Berghahn books, 1997; Gaby Sheffer, *Modern Diasporas in International Politics*, Londres, Croom Helm, 1986; Tony Smith, *Foreign Attachments; The Power of Ethnic Groups in the Making of the American Foreign Policy*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2000; Yossi Shain, *Marketing the American Creed abroad. Diasporas in the U.S and their Homelands*, New York, Cambridge University Press, 1999.

⁴ Cf. Jackie Smith, Charles Chatfield, Ron Pagnucco (eds.), *Transnational Social Movements and Global Politics: Solidarity Beyond the State*, Syracuse (NY), Syracuse University Press, 1997.

Les Turcs d'Europe

Europe sont structurés souvent grâce à l'aide des institutions supranationales et les pays d'origine, ils sont de nature transnationale dans la mesure où ils transcendent les frontières européennes. Leur motivation politique est aussi différente : aux Etats-Unis les lobbies agissent sur la politique nationale par la représentation directe des intérêts des minorités ethniques, alors qu'en Europe les militants actifs dans la structuration des réseaux visent à une représentation indirecte, par la voie d'une représentation européenne, pour se faire entendre dans le pays de résidence. Les deux formes d'organisation se rejoignent cependant dans leur stratégie d'influence sur la politique étrangère. Bien que l'Union européenne n'ait pas de politique étrangère commune aux Etats-membres, la formation d'un réseau de solidarité au niveau européen vise à influencer la décision de la Commission sur l'adhésion de la Turquie. Cela inclut de fait le pays d'origine dans la recherche de représentation. Le rôle d'intermédiaire économique, culturel et/ou politique attribué aux Turcs d'Europe dans ce contexte se traduit par les transferts des identités, redéfinies dans la plupart des cas en relation avec des Etats des pays d'immigration, vers le pays d'origine. Cela implique des influences réciproques et une interdépendance.

Il n'existe pas à ma connaissance d'étude empirique mesurant le « désir d'Europe » des Turcs d'Europe, mais les motifs de la mise en place des réseaux de solidarité en Europe, mettent en évidence une volonté de représentation des intérêts et des identités à la fois au niveau national et au niveau européen. Mais en même temps l'inclusion du pays d'origine dans ces réseaux comme référence identitaire donne au réseau une dimension proche de la pratique des lobbies aux Etats-Unis. La première approche répond aux demandes des *Turcs d'Europe* qui expriment leurs intérêts en tant que résidents et/ou citoyens des Etats membres mais en même temps manifestent leur lien et leur attachement à une identité vécue comme d'origine. La deuxième approche répond à la demande de *la Turquie en Europe* qui s'exprime par son désir d'adhésion et la mobilisation en vue d'aboutir à cette fin. En réalité les deux approches sont liées par leur référence à l'Etat turc.

Cet article tentera de montrer les différentes facettes du « désir d'Europe » des Turcs d'Europe :

- (1) à travers une mobilisation pour les droits dans les pays d'immigration : les droits de citoyenneté, la lutte pour l'égalité, la lutte contre les discriminations. Cela suggère un appel auprès des instances supranationales qui agissent sur les Etats, notamment dans le domaine des droits de l'homme;
- (2) à travers une mobilisation pour les droits en Turquie : une telle mobilisation conduit à transférer en Turquie les normes culturelles et

politiques acquises dans le pays d'immigration notamment dans le domaine de droits de l'homme, de la reconnaissance culturelle des questions de minorité et du multiculturalisme;

- (3) à travers une association aux initiatives émanant de Turquie – à la fois de l'Etat et des associations de société civile qui cherchent à se constituer en groupe de pression ou de lobby auprès de la Commission européenne. Leurs actions ont comme objectif l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne.

L'argument développé dans cet article porte sur la signification du lien entre les trois facettes. En effet elles ont toutes comme référence l'Etat turc, comme discours, comme source identitaire, comme stratégie politique interne et externe. Cette référence est à l'origine de la formation d'une communauté transnationale et génère une situation de minorité ethnique en Europe qui cherche à agir sur les politiques nationales des pays d'immigration – de résidence ou de citoyenneté –, sur les politiques européennes et sur la politique d'Ankara, et dont la combinaison n'est pas loin de rappeler les lobbies aux Etats-Unis. L'enjeu lié à la formation d'une telle minorité par rapport à l'intégration européenne de la Turquie porte sur ses modalités d'intégration dans les pays européens.

Mobilisation pour les droits dans les pays de résidence

Les années 1980 marquent un tournant dans la réalité de l'immigration. Ce tournant est perceptible à la fois dans l'expérience des populations issues de l'immigration elles-mêmes et dans les politiques qui portent sur les questions d'intégration et de citoyenneté. C'est dans ces années-là que les migrants de Turquie ont développé un discours sur la permanence de leur séjour en affirmant qu'ils sont « là pour rester » et les pays d'immigration ont mis en œuvre de politiques pour assurer leur intégration notamment en mettant à leur disposition des ressources pour créer des associations comme relais de solidarité et intermédiaires avec les pouvoirs publics dans chacun des pays. Ces associations s'inscrivent dans les structures institutionnelles existantes, et les militants actifs dans ces associations ont adopté les « règles de jeu » politiques de chacun des pays pour se situer en face de l'Etat et négocier à armes égales leurs revendications.

Depuis les années 1980 les acteurs politiques issus de l'immigration ont réorganisé leurs intérêts et leurs identités qu'elles soient sociales, culturelles, ethniques ou politiques autour des associations. Certaines de ces associations ont remplacé les actions militantes et révolutionnaires de droite ou de gauche, religieuses ou ethniques, représentées en Turquie et transposées en « exil » qui étaient principalement orientées vers le pays d'origine et avaient

Les Turcs d'Europe

comme adversaire l'Etat turc; d'autres se sont créées, souvent avec l'aide des pouvoirs publics des pays d'immigration pour assurer l'intégration des Turcs (comme celle des populations immigrées en général) dans leur pays de résidence, d'autres encore ont cherché à combiner les deux aspects pour être plus convaincantes auprès de la population immigrée de Turquie dans son ensemble, et se sont développées comme force politique à la fois en Turquie et en Europe; tel est le cas du Parti religieux, le *Refah*, remplacé par le *Fazilet* et de son organe, l'association appelée *Millî Görüş* (la Vision Nationale).

Mais dans l'ensemble, qu'elles soient une dérivation des groupes politiques déjà actifs en Turquie ou le résultat d'une conversion des mouvements ouvriers en Turquie ou dans les pays européens, ou encore des initiatives locales en France ou en Allemagne, les discours de leurs dirigeants donnent, depuis les années 1980, une place privilégiée à la culture et à l'identité dont la définition varie en fonction de leur idéologie : identité nationale, identité religieuse, identité politique.

Les différences entre pays européens affectent de toute évidence les modes de participation politique des migrants. L'absence de citoyenneté légale en Allemagne, par exemple, conduit les Turcs à développer des stratégies dites de compensation pour agir dans la vie politique locale et nationale allemande. Cela se traduit par une plus grande visibilité dans la société civile à travers la vie associative dans le but d'influencer l'opinion publique et les décisions gouvernementales⁵. Leur revendication porte sur l'égalité des droits politiques par la demande de la révision de la loi sur la nationalité fondée sur des ancêtres communs et par l'adoption de la double nationalité. En France en revanche, leur nombre restreint se traduit par une invisibilité politique au niveau national. Il en est de même en ce qui concerne leurs revendications; ces dernières s'insèrent dans l'ensemble dans celles de la population musulmane qui cherche une reconnaissance institutionnelle.

En bref, ces exemples mettent en évidence la « nationalisation » de l'organisation et de la mobilisation des populations issues de l'immigration turque et confirment une adaptation aux réalités politiques et sociales de leur pays de résidence. Il en est de même pour les revendications. Une recherche récente publiée toujours par le Centre à Essen montre l'importance du vote des Turcs lors des élections allemandes de 2002, ainsi que les problèmes sociaux qui les font agir et déterminent leur choix. Parmi ces domaines le chômage vient en premier (94,6%) suivi de racisme (72,1%) et d'offre

⁵ Riva Kastoryano, *La France, l'Allemagne et leurs immigrés. Négociant l'identité*, Paris, Armand Colin, 1997, chap. 6

culturelle orientée vers les Turcs (71,3%)⁶ Ainsi s'expriment les inquiétudes *a priori* sociales mais qui trouvent un fondement dans une appartenance ethnique et culturelle qui se traduit par « être Turc en Allemagne ».

Mais en même temps, de nombreuses études sur l'immigration turque en France, comme dans d'autres pays européens, soulignent l'aspect communautaire de l'organisation des familles, notamment dans les localités à forte concentration de populations venues de Turquie. Les différentes associations en compétition reflètent de leur côté les divers aspects de l'immigration ainsi que ceux de la vie politique turque. Une telle similitude dans l'organisation remet aussi en cause les limites des politiques d'Etat en matière d'immigration et d'intégration, d'autant plus que les réseaux associatifs, qui traversent les frontières européennes et contribuent à la formation de nouvelles solidarités transnationales, agissent directement auprès des institutions européennes supranationales et constituent un défi aux Etats-nations.

En effet, avec la construction européenne, la recherche d'une représentativité identitaire dépasse le cadre des Etats pour s'étendre désormais à une échelle européenne. D'où l'élaboration de nouvelles formes de solidarité qui se situent au-delà de la « nationalisation » des actions des populations immigrées. Cela leur permet de renforcer leur revendication à la fois au niveau national et européen, c'est ainsi que se tissent des réseaux transnationaux et que de nouvelles structures de solidarité se dessinent à travers les frontières européennes incitant les réseaux associatifs à faire partie de la « toile d'araignée » formée de réseaux professionnels qui couvre l'espace européen. L'aspiration des associations turques et leurs activités rejoignent le projet du Parlement européen qui, depuis 1986, met à la disposition des associations dites d'immigrés, des fonds pour qu'elles puissent coordonner leurs activités. C'est de cette initiative qu'était née une nouvelle structure transnationale appelée « Forum des migrants », dissoute en 2001. Bien que le Forum doive sa création à la politique budgétaire de l'Union, il visait néanmoins à devenir « un lieu d'expression pour les populations non communautaires établies en Europe, à travers lequel elles pouvaient faire part de leurs revendications, mais aussi diffuser l'information émanant des instances européennes »⁷. Les associations dont les activités étaient les plus soutenues par les Etats-providence des pays membres, et dont les dirigeants élaboraient un discours sur l'égalité des droits, sur les Droits

⁶ "The German Elections 2002 and the Importance of the Turkish Voters", publié par Zentrum für Türkeistudien, Essen, 2003.

⁷ Catherine Neveu, "Citoyenneté ou racisme en Europe : exception et complémentarité britanniques", *Revue Européenne des Migrations Internationales*; Vol.10, n°1, 1994, pp. 95-109.

Les Turcs d'Europe

de l'homme et leur universalité, voyaient dans la mobilisation transnationale une façon efficace de lutter contre le racisme et la xénophobie⁸.

Dès la création du Forum, les associations turques en constituaient une partie importante. Elles s'inséraient dans le réseau par leur capacité de représenter l'immigration turque au niveau local, national voire transnational-européen; par l'ampleur de leurs activités reconnues par les pouvoirs publics, ou encore par leurs formes d'organisation en fédérations d'associations, englobant toutes les catégories socio-professionnelles, toutes les divisions ethniques, régionales, religieuses et linguistiques ainsi qu'idéologiques reproduites dans l'immigration telles qu'elles se présentent notamment en Allemagne⁹. Tels étaient du moins les critères établis par le Forum. Mais la surreprésentation des Turcs était – et est toujours – aussi due à leur dispersion qui différencie l'immigration turque des migrations post-coloniales. En effet, contrairement à l'immigration maghrébine qui se réfère surtout à la France et celle des populations de la péninsule indienne à la Grande-Bretagne, les migrants de Turquie, bien qu'une très grande majorité vive en Allemagne, perçoivent l'Europe comme un espace « indifférent », une perception qui donne un sens à l'importance de leurs réseaux de solidarité¹⁰.

A côté des associations dites d'immigrés, le Forum avait encouragé la formation des groupes dits « groupes d'appuis nationaux » et des « groupes d'appuis régionaux », les premiers en référence aux Etats membres et les seconds aux pays tiers, auxquels s'ajoutent les populations « sans Etats »¹¹. C'est dans ce cadre que les associations kurdes avaient trouvé une légitimité institutionnelle en Europe¹². Cette procédure, résultat d'une politique de co-développement en vigueur dans les pays d'immigration, revenait en réalité à

⁸ En 1990, 29% des individus interrogés souhaitaient que les droits des immigrés soient restreints. En 1992, ce taux monte à 34%. De même en 1991, 60% de personnes auraient accepté l'arrivée des migrants de la Méditerranée avec des restrictions, et en 1993 seulement 46% de l'opinion l'accepterait... *Eurobaromètre*, décembre 1992.

⁹ On comptait, à la dissolution du Forum, 16 associations turques dont 10 étaient organisées en fédérations d'associations.

¹⁰ Plus de 2 millions en Allemagne, plus de 300 000 en France, 35 000 aux Pays-Bas, ... SOPEMI, 1997.

¹¹ Sont définies comme régions : le Maghreb, l'Afrique sub-Saharienne, l'Amérique latine, les Caraïbes et la Turquie. Ainsi, alors que les régions sont définies comme un groupement de pays en fonction de leur proximité géographique et culturelle, la Turquie est à elle toute seule représentée comme région.

¹² Les Kurdes (repérables uniquement par l'autodéfinition) représentent approximativement 30% de l'immigration turque répartis de façon proportionnelle dans différents pays européens.

inclure le pays d'origine dans la représentation des migrants en Europe, et donnait par conséquent une certaine légitimité d'action, voire de revendication aux populations issues de l'immigration en fonction de leur appartenance nationale, régionale et ethnique ainsi qu'en fonction des divisions identitaires dans le pays d'origine. Tout comme les revendications concernant les droits de séjour ou/et de citoyenneté ainsi que la protection contre l'expulsion, qui sont adressées désormais aux institutions européennes, les intérêts exprimés en termes d'identités des populations issues de l'immigration comme des Etats eux-mêmes, trouvent un terrain d'action dans une Europe en construction, conduisant à de nouvelles formes et structures de représentation et de nouvelles négociations.

Même si le Forum n'avait aucune signification marquante par rapport aux projets politiques européens, il a eu le mérite de présenter l'Europe comme un nouvel espace politique européen transnational où concourent les réseaux transnationaux qui cherchent à contourner les Etats en agissant aussi directement auprès des institutions européennes supranationales. Cela permet aux populations issues de l'immigration de renforcer leur action à la fois au niveau national et européen, suscitant même une identification des populations immigrées actives dans les associations à l'ensemble politique transcendant les frontières nationales qu'est l'Union européenne. Cela est dû à la nature même de l'Union européenne, où la logique de la supranationalité a créé une société civile transnationale dans laquelle des réseaux (nationaux, régionaux, religieux, professionnels) rivalisent et interagissent, faisant ainsi apparaître toute la fragmentation des sociétés démocratiques. La politisation de chacun de ces réseaux est à l'origine de l'émergence d'un espace transnational¹³. Cet espace devient même un nouvel espace de socialisation politique pour les individus ou groupes actifs dans la mise en place des réseaux grâce à la densité des interactions entre acteurs porteurs de différentes traditions. Il devient aussi un espace où les mêmes acteurs font l'apprentissage d'une nouvelle culture politique qui prend forme en dehors des cadres nationaux et de leurs institutions. Pour les migrants de Turquie, cette nouvelle étape de socialisation politique s'ajoute aux précédentes à savoir celles opérées en Turquie avant l'immigration pour certains et celle opérée dans le cadre des sociétés nationales d'immigration à travers leur engagement associatif pour d'autres. Cette dynamique née de la participation politique dans plusieurs espaces à la fois et accélérant les interactions entre

¹³ Voir à ce sujet Arjun Appadurai, *Modernity at Large: Cultural Dimensions of Globalization*, Minneapolis, Minnesota University Press, 1996; Robin Cohen, *Global Diasporas. An Introduction*, Seattle, Washington University Press, 1997; Michel Laguerre, *Diasporic Citizenship: Haitian Americans in Transnational America*, Basingstoke, MacMillan, 1998.

Les Turcs d'Europe

institutions de valeurs et de cultures politiques différentes constitue la base de l'action transnationale voire de l'émergence d'une communauté transnationale turque. Il s'agit d'une communauté fondée sur la dispersion de ses membres, qui contrairement à la diaspora qui se réfère à un Etat mythique, se réfère à un Etat territorial souverain¹⁴. Les Turcs à l'étranger, malgré l'hétérogénéité dans leur composition, se réfèrent à l'Etat, voire à l'Etat-nation turc, territorialement défini. Cela conduit à des modes de participation dans plusieurs espaces politiques et demande une organisation, voire l'institutionnalisation et la coordination des activités d'activités fondées le plus souvent sur des références (objectives ou subjectives) de leurs membres.

Mobilisations pour les droits en Turquie

La communauté transnationale inclut ainsi à la fois les populations issues de l'immigration turque dans différents pays européens et la Turquie, faisant même de cette dernière une source d'ethnicité et de l'Europe une source de légitimité pour toute mobilisation et revendication. Mais l'élément identitaire constitutif de la communauté transnationale turque ne correspond pas nécessairement à l'identité « officielle » affichée par la Turquie. En effet, la demande de reconnaissance fait resurgir toutes les différences dans l'espace public. Ces différences ne s'expriment pas seulement par rapport à la France ou à l'Allemagne, elles émergent aussi, et surtout, notamment dans le cas des Turcs, à l'intérieur des représentations de la Turquie. Chaque trait particulier constitue désormais un élément de distinction redéfini lors d'un processus de « réappropriation » identitaire dans l'immigration – kurdes, turcs, alévîs, islamistes – qui transcendent les frontières territoriales entre la Turquie et

¹⁴ La présence des populations ayant les mêmes références géographiques, nationales, religieuses dans différents espaces nationaux a donné lieu à l'élaboration du concept de diaspora, dérivé du grec et qui signifie dispersion. Souvent utilisé pour exprimer la dispersion des Juifs, puis celle des Arméniens et des Palestiniens, le terme renvoie à une référence territoriale mythique, ainsi qu'à des traits identitaires fondés sur une religion ou une langue commune. Pour une analyse des définitions et des applications du terme de diaspora voir Michel Bruneau, "Espaces et territoires de diaspora", *Espaces Géographiques*, Tome XXIII, n°1, 1994, pp. 5-19, voir aussi Stéphane Dufoix, *Diasporas*, Paris, PUF, « Que sais-je? », 2003. Pour une distinction entre diaspora et communauté transnationale voir Riva Kastoryano, "Le nationalisme transnational turc ou la redéfinition du nationalisme turc par les Turcs de l'extérieur", in Alain Dieckhoff, Riva Kastoryano (dir.), *Les nationalisme en mutation en Méditerranée Orientale*, Paris, Ed. du CNRS, 2002.

l'Europe, et se trouve à l'origine de nouveaux clivages¹⁵. A cela s'ajoutent les divisions idéologiques, les prises de position pour ou contre le pouvoir en place en Turquie, et également celles qui touchent aux politiques en France, en Allemagne ou dans d'autres pays européens. C'est dans cette division que s'invente et se redéfinit l'ethnicité, une façon de s'affirmer comme turc ou kurde, comme sunnite ou alévite, comme originaire de l'est ou de l'ouest de la Turquie et de s'organiser autour des éléments identitaires aussi divers et multiples soient-ils.

Ces appartenances multiples trouvent un écho dans leurs modes d'organisation, de mobilisation et de participation à la fois dans l'immigration et en Turquie. En effet, les nouveaux acteurs politiques transnationaux ont réorganisé leurs intérêts et leurs identités, qu'elles soient sociales, culturelles, ethniques ou politiques, dans le cadre des associations créées dans la plupart des cas avec le soutien des pays d'installation au nom d'une démocratie désormais soucieuse de reconnaître les différences. Certaines de ces associations ont remplacé les organisations militantes et révolutionnaires de droite ou de gauche, religieuses ou ethniques, implantées en Turquie et transposées en « exil » et qui étaient principalement orientées vers la Turquie, faisant de l'Etat turc leur adversaire avec des protestations contre la politique menée en Turquie, sa conception de la nation, sa conception de la religion et sa pratique de démocratie. Ces associations, financées par des individus ou des partis politiques (d'opposition) en Turquie ou encore par des organismes internationaux ont trouvé en Europe un champ d'action et d'expression identitaire qui leur était interdit en Turquie. Il est arrivé même que les imams envoyés en Allemagne ou en France dans le cadre des Affaires religieuses, donc fonctionnaires de l'Etat turc, une fois installés dans un pays européen, rejoignent des confréries interdites en Turquie mais actives en Europe avec un grand pouvoir de conviction et de mobilisation.

D'autres associations se sont créées, souvent avec l'aide des pouvoirs publics des pays d'immigration pour assurer l'intégration des populations immigrées y compris les Turcs. Leur action est appréciée par la Turquie, et leur représentant désigné comme l'interlocuteur idéal entre les deux pays.

¹⁵ Les Kurdes représentent au demeurant un cas intéressant de combinaison de « communauté transnationale » et de « diaspora ». En effet, dans leur cas, la notion d'ethnicité se réfère à une conception « nationale » à l'intérieur du territoire turc, déterminée par une langue, une histoire et un territoire. Leur organisation dans l'immigration fait partie de la communauté transnationale telle que nous l'avons définie par leur référence à l'Etat turc, mais leur mobilisation se rapproche davantage des mouvements classiques de diasporas par leur aspiration à la création d'un Etat territorial.

Les Turcs d'Europe

D'autres encore ont cherché à combiner les deux aspects (contre la Turquie officielle et pour l'intégration dans les pays d'immigration) pour être plus convaincants auprès de la population immigrée de Turquie dans son ensemble. C'est le cas de l'association *Millî Görüş* (Vision Nationale) organisation représentant le parti religieux en Turquie.

L'attachement de ces associations et de leurs représentants à la vie politique en Turquie, malgré leurs efforts d'éloignement et, malgré leurs actions auprès des familles turques pour mieux les « intégrer » dans la société française ou allemande, situe les migrants engagés politiquement, les uns par rapport aux autres, en fonction de l'association fréquentée et de l'étiquette politique et ethnique affichée, mais avec une référence commune : la Turquie – qu'elle soit définie géographiquement, socialement, politiquement ou culturellement. C'est ce dénominateur commun qui donne lieu à l'invention d'une « ethnicité » sur laquelle se construit la communauté transnationale dans le but de faire accroître l'influence de ses composantes identitaires dans l'immigration et d'agir de façon plus efficace sur la vie politique turque en sensibilisant à leur cause l'opinion internationale et les institutions supranationales pour leur cause. Sans conteste le processus d'eupéanisation de la Turquie se traduit par de nouvelles pratiques notamment juridiques : le nombre d'appels à la Cour européenne des Droits de l'Homme contre la Turquie est en constante augmentation¹⁶.

La création de ces associations suscite une fragmentation identitaire et l'expression de nouvelles allégeances qui circulent entre l'Europe et la Turquie. Les migrants de Turquie circulent entre ces espaces, transportant les valeurs et les normes politiques acquises dans l'immigration, institutionnalisées dans le cadre des associations et légitimées par les instances européennes. C'est le cas des Kurdes par exemple. Par la voix de leurs militants, les Kurdes cherchent une reconnaissance en tant que « communauté kurde » dans l'immigration avec sa culture, son histoire, sa langue, distinctes de celles de la « communauté turque ». Cette différenciation, qui prend la forme de conflit de « nationalismes » en Turquie situe les kurdes dans une situation de « minorité » à l'intérieur d'une communauté transnationale. Leur demande de reconnaissance met en évidence des revendications élaborées non seulement en situation d'immigration mais à partir d'un statut de minorité double : minorité dans la minorité en Allemagne et minorité en Turquie. C'est ainsi que, disposant de plus de ressources politiques à l'étranger qu'en Turquie, ils portent leurs revendications auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, du Conseil de l'Europe, auprès de la Cour européenne de justice et du Parlement

¹⁶ Cf. le site Internet de la CEDH.

européen, pour se retourner ensuite vers la Turquie afin d'obtenir une reconnaissance en tant que « minorité », auprès du pouvoir central avec une représentation institutionnelle officielle.

De même ces transferts renvoient à la Turquie ses propres contradictions. La contradiction la plus profonde se cristallise autour de l'islam. Son apparition comme force politique en Turquie est source d'une polémique qui divise la nation entre « laïcs » et « musulmans », clivage faisant la une des journaux depuis 1997¹⁷. Bien que l'Etat, et par son intermédiaire l'armée, aient depuis quelques années déclaré la guerre à l'islam politique en Turquie, le président de la Direction des affaires religieuses (*Diyanet*) rattachée au Premier ministre prend une place de plus en plus importante dans l'espace public, tout comme dans l'immigration. En effet, en 1981, l'Etat turc a établi la *Diyanet* à travers un réseau d'association appelé DITIP dans tous les pays européens pour combattre l'islam tel qu'il est développé dans l'immigration avec l'implantation de *Millî Görüş* et des confréries, pour lutter contre un islam « dissident » diffusé par les partis politiques qui s'opposent aux principes de laïcité de la République. L'Etat laïc introduit ainsi explicitement dans ses principes la religion comme élément identitaire de la nation, et l'institutionnalise au même titre que le réseau consulaire à l'étranger.

Quant aux confréries (*tarikats*), libérées dans l'immigration de leur « interdit républicain », elles resurgissent en Turquie comme associations émanant de la société civile et correspondent aux groupes d'intérêts qui participent aux jeux politiques. Leur rôle est par conséquent incontestable dans le rétablissement des rapports de forces internes à la vie politique nationale et dans la définition de la place de l'islam comme culture populaire et croyance à prendre en considération dans la recherche d'un équilibre¹⁸. En revanche les Alevîs, assimilés aux *tarikats* – leur système de

¹⁷ Voir Riva Kastoryano, "Seculars vs. Muslims in Turkey", *Turkey Tags*, décembre 1997.

¹⁸ C'est du moins le message de Fethullah Gülen, le chef du mouvement *Nurcu*. Pour une connaissance plus approfondie sur la confrérie voir Şerif Mardin, *Religion and Social Change in Turkey. The case of Beddiuzzaman Said Nursi*, New York, SUNY Press, 1989. Depuis les années 1980, son président, Fethullah Gülen, prêche la conciliation entre l'islam et la laïcité et son importance dans la définition « d'être turc » et cela au-delà des frontières nationales. L'importance accrue de son mouvement auprès des médias et de l'opinion mais aussi de la classe politique et des intellectuels est due à ses écoles – plus de 400 à travers le monde – allant de l'Asie centrale à l'Europe dans le but d'enseigner l'islam certes, mais aussi la langue turque en même temps que la langue du pays où l'école se trouve implantée. Mais plus importantes encore, du moins dans le contexte national turc, sont ses déclarations sur l'islam turc qui ont fait de lui, notamment ces dernières années, une

Les Turcs d'Europe

croissance maintenue comme secret jusque là, voire tabou –, et par conséquent interdits d'espace public, bénéficie depuis les années 1990 d'une visibilité accrue¹⁹. La question est de savoir dans quelle mesure leur intégration dans la vie politique turque et leur visibilité actuelle ne sont pas liées à leur image dans l'immigration. En effet, les Alevîs avaient dès le début attiré l'attention des pouvoirs publics dans les villes européennes par leur « distance » à la religion et aux pratiques de l'islam. Dans quelle mesure leur représentation d'islam non dogmatique dans l'immigration comme en Turquie, voire d'un islam moderne, n'a pas joué un rôle dans le changement d'attitude de la classe politique en Turquie qui a été jusqu'à les reconnaître officiellement? Ou est-ce parce que les Alevîs affirment s'identifier aux principes d'un Etat laïc et, par conséquent, les reconnaître serait aujourd'hui une façon de combattre les divisions ethniques et religieuses dans la vie politique?

On assiste ainsi à une inversion de situation qui implique une redéfinition des relations entre espaces et actions politiques. Au début de leur immigration, les populations arrivées de Turquie avaient transposé les clivages et les conflits politiques et idéologiques exprimés en classes sociales dans les pays européens en faisant de l'Europe le prolongement de la vie politique turque. Aujourd'hui, les organisations bénéficiant d'une reconnaissance et d'une légitimité dans les pays de résidence européens, leur mobilisation en Turquie traduit un transfert politique qui à son tour donne un nouvel élan aux mobilisations et aux revendications en Turquie.

Ces transferts s'opèrent aussi dans le domaine culturel, économique et social et agissent dans les deux sens. Ils se trouvent amplifiés par les nouveaux moyens de communication et le développement des médias notamment les diffusions par satellite qui font irruption dans les familles kurdes ou turques, sunnîtes ou alevîs originaires de Turquie. Tout comme en Europe les familles immigrées qui vivent quotidiennement la Turquie à travers les images que transmettent les 12 ou 14 chaînes privées et publiques, les foyers des Turcs en Turquie suivent les chaînes européennes²⁰. Ces évolutions brouillent le lien entre territoire et identité; le territoire d'appartenance demeure régional, le territoire de référence devient

sorte de « négociateur de l'identité turque » où se combineraient la force de l'Etat et la force de la nation avec celle de la religion.

¹⁹ Il est intéressant de constater que depuis la fin des années 1980 les représentants de l'Etat ainsi que les membres des gouvernements successifs assistent, de façon médiatisée, aux célébrations de pèlerinage qui ont lieu tous les ans au mois d'août en Anatolie centrale.

²⁰ Cf. Altan Gökalp, Riva Kastoryano, Stéphane de Tapia ; *L'immigration turque et kurde : La dynamique segmentaire, la nouvelle donne générationnelle, et le nouvel ordre communicationnel*, Rapport pour le FAS, Paris, janvier 1997.

national/religieux (cependant à négociier) et le territoire de résidence est français, allemand, hollandais ou simplement européen.

Associations d'immigrés de Turquie et Turquie

Ces transferts intègrent à la fois l'Etat turc et les associations de société civile en Turquie dans la communauté transnationale au même titre qu'un acteur politique ou social ou encore économique. En effet, l'Etat turc agit sur l'immigration turque, dès le début, à travers l'enseignement de la langue. Son intervention s'inscrit *a priori* dans le cadre des ententes bilatérales entre les différents pays d'immigration. Cela n'est pas sans influencer les relations diplomatiques entre la Turquie et les différents pays européens. Mais la présence permanente de l'Etat turc dans l'immigration contribue à maintenir l'attachement des populations venues de Turquie avec le pays. Par ce biais, même l'idéologie nationale exprimée par la rhétorique kémaliste, une fois transposée en Europe, est soumise au contrôle de l'Etat turc. Il s'agit de son contrôle à l'étranger comme pour maintenir l'idée d'une citoyenneté turque, mais d'une citoyenneté extraterritoriale, c'est-à-dire au-delà du territoire national.

L'Etat turc intervient aussi dans la mobilisation des forces nationalistes en dehors des territoires nationaux, pour contrecarrer les mouvements qui se développent contre ses intérêts nationaux et ses principes d'Etat-nation. En aidant les organisations officielles de Turquie à se reconstituer en association en Europe, l'Etat turc contribue à développer un nationalisme tout comme les mouvements nationalistes qui s'opposent à lui comme le mouvement kurde ou les associations islamiques turques et leur mobilisation transnationale européenne. Nombreuses sont les associations kémalistes actives en Turquie, telles que l'Association de la Pensée d'Atatürk, ce qui amplifie leur mobilisation et diversifie leurs activités en Allemagne comme pour affirmer leur présence auprès des autres associations ou contre elles.

Le « contrôle » de l'Etat turc se poursuit indirectement à travers le mouvement associatif et les revendications des « différences » qui s'intègrent dans le cadre de la légitimité des Etats respectifs. En effet, la politisation des identités donne une nouvelle forme aux relations entre les migrants de Turquie et les Etats d'accueil. Elle rend parfois difficiles même les relations diplomatiques entre les deux pays. Poussés par le souci de la démocratie et des Droits de l'homme, la France, l'Allemagne ou d'autres pays européens reconnaissent des fragmentations, dans le cadre du mouvement associatif légalement reconnu, qui deviennent source de malaise en Turquie. Mais cela n'empêche pas l'Etat turc de coopérer avec certaines des associations ou de se mettre en compétition avec d'autres. Il établit la

Les Turcs d'Europe

Diyanet (organe officiel de l'islam turc) par exemple pour combattre l'ampleur de l'islam comme force politique entrepris par le parti *Refah* (ou *Fazilet*) à la fois en Turquie et dans l'immigration. La Turquie développe par ailleurs, à travers le réseau consulaire, ses relations avec des associations sociales et culturelles créées par des migrants et qui ont un impact local et elle œuvre avec celles qui ont un impact local et national auprès des familles et qui se présentent comme « multiculturelles » et reconnues comme telles par les Etats respectifs. L'ensemble de ses actions s'appuie sur la définition « ethnique » du groupe, une définition qui trouve son fondement dans une « nationalité commune ». Cela ne contredit pas la revendication des Kurdes dont les mouvements nationalistes développés en Europe, où ils représentent à peu près 30% de l'immigration en provenance de Turquie, mettent en évidence des revendications non pas seulement élaborées en situation d'immigration mais à partir d'un statut de minorité double dans le pays d'origine et dans le pays d'immigration, se situant ainsi à la fois par rapport à la Turquie et aux Etats d'immigration.

Ainsi l'Etat turc, comme s'il voulait contribuer à donner une image de « communauté unie » comme la communauté nationale dans l'idéal, se situe par rapport aux différents aspects de l'identité turque, nationale/ethnique/religieuse et politique. Ces tentatives ont pour but d'influencer l'opinion publique sur l'image de la Turquie et d'aboutir à une « représentation communautaire » des *Turcs à l'étranger*. Les acteurs politiques issus de l'immigration turque en Europe répondent à ces attentes de l'Etat par des efforts pour former des *lobbies* reconnus dans les deux pays, reposant sur des institutions communautaires déterminées non seulement par la vie politique turque, mais en se situant dans le système allemand ou s'y opposant. Ils réagissent également à toute déclaration du gouvernement allemand vis-à-vis de la Turquie et vice-versa.

Leur pouvoir est fondé sur la réussite économique de certains. Ces acteurs économiques transnationaux, organisés dans plusieurs régions en associations d'hommes d'affaires turcs en Allemagne, cherchent notamment depuis la chute du Mur de Berlin, à peser à la fois à la vie politique nationale des pays de résidence et de la Turquie²¹. En mettant l'économie au service

²¹ Un rapport publié à Bruxelles en 1991 estime à environ 57 milliards de DM l'apport économique direct ou indirect des Turcs; somme qui dépasse de loin les dépenses de l'Etat providence pour les étrangers qui n'atteignent que 16 milliards de DM. De fait, parmi les 1 800 000 de Turcs en Allemagne, on comptait, en 1992, 35 000 entrepreneurs, allant du restaurateur à l'industriel, qui emploient au total 150 000 Turcs et 75 000 Allemands, dont le chiffre d'affaire annuel s'élève à 25 milliards de DM, et qui ont payé, en 1991, 1 milliard de DM d'impôt. Voir *Migrations New Sheet*, Bruxelles, décembre 1991, cité par *The Economic and*

du politique, les hommes d'affaires originaires de Turquie, de plus en plus nombreux en Europe, détiennent le pouvoir de négociation avec les pouvoirs publics dans les deux espaces.

Leur tentative de se constituer en *lobby* trouve un écho auprès des associations de société civile en Turquie notamment la TÜSİAD très influente dans la vie politique nationale et dans les relations entre la Turquie et les Etats-Unis ainsi qu'entre la Turquie et l'Union européenne. Cette association d'industriels et d'hommes d'affaire turcs créée en 1971, qui a comme objectif de « promouvoir le bien-être public à travers les entreprises privées » selon leur expression et qui agit le plus sur la politique nationale, a étendu son champ d'action avec un bureau à Washington et un autre à Bruxelles en 1998. En septembre 2003 l'association a inauguré son bureau à Berlin. Dans son discours d'inauguration, le président du Conseil d'administration de l'association précise le choix de Berlin : « Berlin est une ville historiquement importante et qui va peser sur l'avenir. C'est la capitale de notre partenaire économique le plus important qu'est l'Allemagne. C'est le centre de citoyens allemands d'origine turque dont le nombre ne cesse de croître. C'est le premier centre économique et politique de l'Europe en construction. Du fait de son dynamisme et de sa créativité qui se combine avec son histoire, cette ville est d'ores et déjà en même temps la capitale du monde ». Le discours souligne une volonté de lobbying qui va donc du régional (Etats-Unis, Europe) au global.

Ainsi se conjuguent les actions et les stratégies politiques émanant de Turquie (Etat et société civile) et les populations émigrées de Turquie installées en Europe. L'ensemble contribue à la consolidation d'une communauté « transnationale » qui intègre la Turquie dans son organisation et ses mobilisations voire son identité. L'expérience politique, le « savoir-faire » démocratique acquis dans la lutte pour l'égalité des droits dans l'immigration et la citoyenneté légale des populations issues de

Political Impact of Turkish Migration in Germany, Zentrum für Türkeistuden, mars 1993. Voir aussi les statistiques de l'Union des entrepreneurs turcs de Berlin : Zentrum für Türkeistuden; *Konsumgewohnheiten und wirtschaftliche situation der türkischen Bevölkerung in der Bundesrepublik Deutschland*, Essen, septembre 1992. Depuis 1992, le Centre publie régulièrement des rapports sur les entreprises créées par des ressortissants turcs en Allemagne avec leurs chiffres d'affaires, le nombre d'employés ainsi que le montant d'impôts payés. Il existe même des annuaires des hommes d'affaires turcs en Europe. Le rapport de septembre 1992 indique que 0,7% de la population active en Allemagne sont des hommes d'affaires indépendants. Et la proportion de personnes actives par rapport à la population d'origine turque est de 32%.

Les Turcs d'Europe

l'immigration turque sont appropriées par la Turquie dans ses stratégies de globalisation. Mais en même temps, compte tenu de l'interdépendance accrue entre les questions internes et externes aux Etats-nations ainsi que les relations entre ces derniers, les communautés transnationales constituent à la fois un défi et une chance pour la Turquie: un défi quant à sa capacité de répondre aux attentes; une chance quant à l'affirmation de sa souveraineté et à son inscription dans un processus plus général de globalisation.

Les migrants originaires de Turquie perçoivent l'Europe comme un nouvel espace politique démocratique au-delà des Etats-nations qui leur permet d'agir pour la reconnaissance de leurs droits dans les différents pays d'immigration. C'est désormais par le biais des institutions européennes que les populations, définies comme « minorités » ou « communautés » dans un contexte national (et européen), obtiennent à la fois une reconnaissance et une capacité de négociation vis-à-vis du pays de résidence comme vis-à-vis de l'Etat d'origine. En effet, les identités « excentrées » par rapport à l'Etat-nation turc donnent lieu à une nouvelle « centralisation » ethnique qui trouve son fondement dans la minorité qui n'est plus territorialement définie, une minorité qui se trouve face à une rôle historique attribué par les pays d'origine et une identité assignée par sa nationalité.

L'Europe a toujours servi et continue à servir de miroir à la Turquie. Elle est actuellement à l'origine de la remise en question de sa culture politique, de sa constitution, de son respect des droits de l'homme, de son sens démocratique, mais surtout et avant tout de son identité. La volonté de faire partie de l'Europe unie pourrait être perçue comme la confirmation d'un Etat-nation à l'occidentale, source d'identification de la minorité en question. Mais est-ce l'image que lui renvoie l'Europe unie? En effet les seuls débats concernant l'identité européenne surgissent lorsqu'il est question de s'interroger sur l'adhésion de la Turquie. Les idées politiques et philosophiques qui étaient à l'origine de sa création et de sa conception cèdent la place à des interrogations sur son identité. Toujours à l'inauguration du bureau de TÜSIAD à Berlin, le président du Conseil d'administration de l'association exprime son souhait de « voir l'Europe réussir à maintenir sa multiculturalité face à l'épreuve de la Turquie ». Et il ajoute, « en s'appuyant sur les acquis des Turcs-Allemands ou Allemands-Turcs, et leurs apports économiques et culturels en Allemagne, l'Allemagne en premier et les autres pays européens devraient avoir une approche rationnelle à la question d'adhésion de la Turquie ».

De tels discours sont inévitablement source d'ambiguïté et de tension entre les pays d'immigration et les populations issues de l'immigration. Ils génèrent une confrontation entre les représentations de soi et les représentations de l'Autre, les perceptions d'intégration de part et d'autre.

Riva KASTORYANO

La responsabilité de constituer un « pont entre l'Europe et la Turquie » attribuée aux *Turcs d'Europe* est à la fois un défi et une chance. La chance est de montrer le poids politique d'une minorité dans les relations internationales, un rôle qui influence son image dans l'opinion nationales des deux pays comme dans l'opinion internationale. Le défi porte sur leur contribution aux développements historiques de la Turquie et de l'Union. Mais le vrai défi dans les deux cas est l'impact d'un tel rôle dans l'intégration dans le pays de résidence. Un sondage d'opinion récent réalisé en Allemagne sur l'adhésion de la Turquie montre que 77,2% des Allemands pensent que l'adhésion de la Turquie va influencer dans le court terme l'intégration des Turcs en Allemagne, et 23,2% pensent que l'adhésion n'aura aucun effet sur leur intégration²². Le danger cependant est la stigmatisation en tant que « minorité » nationale comme appartenance qui pèse autant sur leur intégration dans les pays de résidence que sur leur rôle d'intermédiaire.

²² Sondage réalisé par le Zentrum für Türkeistudien pour l'Ambassade de Turquie en Allemagne, Essen, octobre 2003.